

Fonds distincts – Transferts en nature

Par transfert en nature, on entend le transfert de l'actif d'un contrat, assorti du maintien de certaines caractéristiques du contrat. Un transfert en nature doit se faire entre des produits de même type. Utilisez le présent formulaire pour demander un transfert conformément aux instructions du document NN0958F, *Guide du formulaire Fonds distincts – Transferts en nature*.

Dans le présent formulaire, *vous* et *votre* renvoient au propriétaire réel du contrat ou au titulaire du contrat, selon le cas. Les termes *nous* et *notre* désignent **La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers** (Manuvie) et le terme FPG signifie Fonds de placement garanti. Manuvie est l'émetteur de tous les contrats d'assurance à fonds distincts de Manuvie et le répondant des clauses de garantie contenues dans ces contrats. *Distributeur* s'entend de la société responsable de la vente du produit.

Faites 3 copies du formulaire à l'intention du titulaire, du distributeur et du conseiller.

Envoyez l'original à Manuvie, 500 King St N, P.O. Box 1602, Stn. Waterloo, Waterloo (Ontario) N2J 4C6.

1 Renseignements sur le contrat	Prénom et nom du titulaire/propriétaire réel n° 1		Prénom et nom du titulaire/propriétaire réel n° 2		
2 Provenance du transfert La pleine valeur du contrat sera transférée, sauf indication contraire à la section 4. Par contrat externe, on entend aussi bien les contrats « titulaire pour compte » que les contrats souscrits auprès d'un intermédiaire.	Numéro de contrat/référence		Nom et signature du distributeur/fiduciaire actuel (pour les contrats enregistrés à l'externe)		
	<input type="radio"/> Contrat « au nom du client » non enregistré <input type="radio"/> Contrat « au nom du client » enregistré		<input type="radio"/> Contrat externe non enregistré <input type="radio"/> Contrat externe enregistré		
Le produit vers lequel vous effectuez un transfert sera du même type que votre produit actuel.					
3 Destination du transfert Lors d'un transfert à un contrat nouveau ou existant, ce dernier est modifié pour que certaines caractéristiques, telles que les garanties et le barème des frais (FSR), soient maintenues, comme cela est expliqué à la page 6. Par contrat externe, on entend aussi bien les contrats « titulaire pour compte » que les contrats souscrits auprès d'un intermédiaire.	Numéro de contrat/référence		Nom du nouveau distributeur/fiduciaire		Code de conseiller
	CONTRAT « AU NOM DU CLIENT » <input type="radio"/> Non enregistré* <input type="radio"/> RER <input type="radio"/> CRI/RERI <input type="radio"/> REIR <input type="radio"/> CELI		<input type="radio"/> FRR <input type="radio"/> FRV <input type="radio"/> FRRI <input type="radio"/> FRVR <input type="radio"/> FRRP		CONTRAT EXTERNE <input type="radio"/> Non enregistré <input type="radio"/> REER externe <input type="radio"/> FERR externe <input type="radio"/> CELI externe
* Dans le cas d'un transfert d'un contrat externe à un contrat « au nom du client » non enregistré seulement.					
Titulaire/propriétaire réel n° 1					
Quelle est votre résidence fiscale? Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.					
<input type="radio"/> Vous avez une résidence fiscale au Canada.					
<input type="radio"/> Vous avez une résidence fiscale aux États-Unis ou êtes un citoyen des États-Unis. Veuillez fournir votre numéro de sécurité sociale (SSN) ou votre numéro d'identification du particulier aux fins fiscales (ITIN). _____					
<input type="radio"/> Vous avez une résidence fiscale dans un territoire autre que le Canada ou les États-Unis. Veuillez fournir les renseignements demandés ci-après pour chaque territoire autre que le Canada ou les États-Unis.					
Territoire de résidence fiscale			Numéro d'identification fiscale (TIN)		
Raison pour laquelle un TIN n'est pas fourni					
<input type="radio"/> A <input type="radio"/> B <input type="radio"/> C, Précisez : _____					
Territoire de résidence fiscale			Numéro d'identification fiscale (TIN)		
Raison pour laquelle un TIN n'est pas fourni					
<input type="radio"/> A <input type="radio"/> B <input type="radio"/> C, Précisez : _____					

Contrats non enregistrés seulement

Si vous n'avez pas de SSN ni d'ITIN, vous avez 90 jours pour en faire la demande et vous devez nous le fournir dans les 15 jours qui suivent sa réception.

Raisons pour lesquelles un TIN n'est pas fourni :

A : Vous demandez un TIN ou en avez demandé un, mais ne l'avez pas encore reçu.

B : Votre territoire de résidence aux fins de l'impôt ne fournit pas de TIN à ses résidents.

C : Autre (précisez la raison)

3 Destination du transfert (suite)

Contrats non enregistrés seulement

Si vous n'avez pas de SSN ni d'ITIN, vous avez 90 jours pour en faire la demande et vous devez nous le fournir dans les 15 jours qui suivent sa réception.

Raisons pour lesquelles un TIN n'est pas fourni :

A : Vous demandez un TIN ou en avez demandé un, mais ne l'avez pas encore reçu.

B : Votre territoire de résidence aux fins de l'impôt ne fournit pas de TIN à ses résidents.

C : Autre (précisez la raison)

Titulaire/propriétaire réel n° 2

Quelle est votre résidence fiscale? Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.

Vous avez une résidence fiscale au Canada.

Vous avez une résidence fiscale aux États-Unis ou êtes un citoyen des États-Unis.

Veillez fournir votre numéro de sécurité sociale (SSN) ou votre numéro d'identification du particulier aux fins fiscales (ITIN). _____

Vous avez une résidence fiscale dans un territoire autre que le Canada ou les États-Unis. Veuillez fournir les renseignements demandés ci-après pour chaque territoire autre que le Canada ou les États-Unis.

Territoire de résidence fiscale

Numéro d'identification fiscale (TIN)

Raison pour laquelle un TIN n'est pas fourni

A B C, Précisez :

Territoire de résidence fiscale

Numéro d'identification fiscale (TIN)

Raison pour laquelle un TIN n'est pas fourni

A B C, Précisez :

4 Transferts partiels

Ne pas remplir cette section si la valeur intégrale du contrat doit être transférée.

Assurez-vous que les codes des fonds correspondent bien au type de produit. Les fonds existants et les instructions d'affectation des dépôts seront transférés tels quels. Indiquez seulement le code des fonds et le montant des retraits des fonds visés par le transfert.

Code du fonds	Montant du retrait	Code du fonds	Montant du retrait
	\$		\$
	\$		\$
	\$		\$

5 Signatures

S'il y a plusieurs titulaires, ces derniers doivent tous signer ci-contre.

Dans le cas des sociétés, les signatures doivent être conformes à la résolution du conseil d'administration. Dans le cas des autres organismes, les signatures doivent être conformes aux pièces justificatives (par ex. testament, acte de fiducie).

En apposant votre signature dans la présente section, vous confirmez que vous avez lu et compris les renseignements et les dispositions figurant à la page 6 du présent formulaire, que vous les acceptez et que vous nous autorisez à effectuer le transfert que vous avez demandé. Une copie, une télécopie ou une copie numérisée de la désignation de bénéficiaire figurant dans le présent formulaire est aussi valide que l'original.

Signature du titulaire/propriétaire réel n° 1

Signature du titulaire/propriétaire réel n° 2

Signature du nouveau distributeur/fiduciaire ou du représentant du fiduciaire (pour les contrats enregistrés à l'externe seulement)

Province

Date de signature (jj/mmmm/aaaa)

En signant le présent formulaire, vous renoncez à tous les droits que vous pouviez avoir en tant que bénéficiaire irrévocable, cessionnaire en garantie ou créancier hypothécaire et à toutes les sommes auxquelles vous auriez autrement eu droit avant que surviennent les transferts décrits aux sections 2 et 3 de la page 6.

Signature du bénéficiaire irrévocable, du cessionnaire en garantie ou du créancier hypothécaire autorisant le transfert demandé

Signature du témoin

Date de signature (jj/mmmm/aaaa)

Les sections suivantes portent uniquement sur les contrats Signature Sélect Idéal Manuvie, RetraitePlus Manuvie, Mandats privés de placement Manuvie – Fonds distincts MPPM, FPG Sélect, FPG, FPG Perspective, Fonds distincts Idéal, Fonds distincts Idéal Signature 2.0 et ProjetRetraite Manuvie. Elles doivent être remplies dans le cas des transferts indiqués ci-après. Ne remplissez pas cette page s'il s'agit de transferts à des contrats existants.

- Toutes les demandes de transfert PARTIEL à un NOUVEAU contrat
- Les demandes suivantes de transfert INTÉGRAL à un NOUVEAU contrat :

D'un contrat « au nom du client » non enregistré à un contrat « au nom du client » enregistré

D'un contrat « au nom du client » enregistré et immobilisé à un contrat « au nom du client » enregistré (p. ex. d'un CRI/FRV à un REER/FERR)

D'un contrat Fonds de revenu immobilisé « au nom du client » à un contrat Fonds de revenu immobilisé « au nom du client » (p. ex. d'un FRV à un FRRP)

D'un contrat Fonds de revenu « au nom du client » enregistré à un contrat d'épargne-retraite « au nom du client » enregistré (p. ex. d'un FERR à un REER)

D'un contrat « au nom du client » enregistré à un contrat externe* enregistré

D'un contrat externe* non enregistré à un contrat « au nom du client » enregistré

D'un contrat externe* enregistré à un contrat « au nom du client » enregistré

D'un contrat externe* enregistré à un contrat externe non enregistré (souscrits auprès d'un même distributeur)

*Par contrat externe, on entend aussi bien les contrats « titulaire pour compte » que les contrats souscrits auprès d'un intermédiaire.

6 Qui seront les bénéficiaires?

Les bénéficiaires que vous désignez dans la présente section recevront une prestation de décès au décès du dernier rentier survivant ou du survivant d'un couple rentier-copreneur.

Dans le cas des contrats RER/CRI/RERI/REIR assortis de l'option Avec copreneur, le conjoint doit être désigné comme seul bénéficiaire.

Au Québec, si vous désignez votre conjoint à titre de bénéficiaire, la désignation est irrévocable sauf si vous cochez la case Révocable ci-après :

Révocable

NE PAS REMPLIR LA PRÉSENTE SECTION S'IL S'AGIT DE CONTRATS ENREGISTRÉS À L'EXTERNE

Nom des premiers bénéficiaires	Lien avec le rentier (au Québec, lien avec le titulaire du contrat)	Pourcentage de la prestation de décès
		%
		%
		%
TOTAL (doit être égal à 100 %)		100 %
Nom des bénéficiaires en sous-ordre Les bénéficiaires en sous-ordre n'ont aucun droit sur la prestation de décès si l'un des premiers bénéficiaires est en vie au moment du décès du rentier.	Lien avec le rentier (au Québec, lien avec le titulaire du contrat)	Pourcentage de la prestation de décès
		%
		%
		%
TOTAL (doit être égal à 100 %)		100 %
Fiduciaire(s) du ou des bénéficiaires mineurs (sauf au Québec)		

7 Contrats de revenu « au nom du client » seulement

Pour choisir les arrrages des contrats ProjetRetraite Manuvie, veuillez remplir le formulaire NN1610F, *Retraits périodiques – ProjetRetraite Manuvie*; pour tous les autres contrats à fonds distincts, utilisez le formulaire NN1562F, *PAC et PRA pour contrats à fonds distincts de Manuvie*.

Pour connaître la définition de conjoint ou obtenir les formulaires de renonciation ou de consentement du conjoint, consultez le site Web www.inforep.ca/conjoint.

Si la législation le permet, le minimum du FRR/FRV/FRRP/FRRP/FRVR est-il calculé d'après l'âge du conjoint?

Non Oui Si oui, veuillez fournir les renseignements suivants.

Prénom et nom du conjoint	Date de naissance (jj/mmmm/aaaa)	Numéro d'assurance sociale (NAS)	Sexe <input type="radio"/> Masculin <input type="radio"/> Féminin
---------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	--

S'il s'agit d'un FRV, ou FRRP, avez-vous un conjoint au sens de la législation de retraite applicable?

Non Oui Si oui, veuillez fournir les renseignements ci-dessous.

- Dans le cas de fonds immobilisés régis par la législation de la **Colombie-Britannique**, de l'**Alberta**, de la **Saskatchewan**, du **Manitoba** ou de la **Nouvelle-Écosse**, joindre le formulaire de renonciation ou de consentement du conjoint dûment rempli, conforme à la législation et au produit applicables.
- Dans le cas de fonds immobilisés régis par la législation de l'**Ontario** ou de **Terre-Neuve-et-Labrador**, le conjoint doit signer ci-dessous pour autoriser la souscription d'un FRV.

Signature du conjoint (Ontario ou Terre-Neuve-et-Labrador seulement)	Date de signature (jj/mmmm/aaaa)
--	----------------------------------

Remplir les sections 8 à 10 seulement s'il s'agit d'un contrat non enregistré.

8 Quels sont l'objectif et l'utilisation/les utilisations prévues du contrat?

- Fonds d'urgence Épargne à court terme Études Fonds d'exploitation
 Achat immobilier Épargne-retraite Planification successorale Placements à long terme

9 Renseignements sur le propriétaire réel n° 1

Pour une liste des secteurs d'activité et des professions valides, consultez le formulaire NN1655F, *Secteurs d'activité et professions valides*.

Quelle pièce d'identité allez-vous présenter à un conseiller autorisé aux fins de vérification, comme la loi l'exige? Si vous n'avez pas de pièce d'identité valide, ou si vous ne pouvez pas rencontrer votre conseiller en personne, veuillez nous faire parvenir le formulaire NN1663F, *Identification à deux niveaux*, dûment rempli.

Si vous n'avez pas de SSN ni d'ITIN, vous avez 90 jours pour en faire la demande et vous devez nous le fournir dans les 15 jours qui suivent sa réception.

Raisons pour lesquelles un TIN n'est pas fourni :

A : Vous demandez un TIN ou en avez demandé un, mais ne l'avez pas encore reçu.

B : Votre territoire de résidence aux fins de l'impôt ne fournit pas de TIN à ses résidents.

C : Autre (précisez la raison)

Les renseignements suivants sont obligatoires et doivent toujours être fournis pour chaque propriétaire réel.

Situation d'emploi Employé Travailleur autonome Retraité Sans emploi

Dans quel domaine travaillez-vous? (le plus récent si vous êtes retraité ou chômeur)

Profession (la plus récente si vous êtes retraité ou chômeur)

Nom de votre employeur (le plus récent si vous êtes retraité ou chômeur)

Passeport Permis de conduire Autre _____

Numéro du document

Autorité émettrice

Date d'expiration (jj/mmmm/aaaa)

Date à laquelle l'identité a été vérifiée (jj/mmmm/aaaa)

Quelle est votre résidence fiscale? Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.

Vous avez une résidence fiscale au Canada.

Vous avez une résidence fiscale aux États-Unis ou êtes un citoyen des États-Unis.

Veillez fournir votre numéro de sécurité sociale (SSN) ou votre numéro d'identification du particulier aux fins fiscales (ITIN). _____

Vous avez une résidence fiscale dans un territoire autre que le Canada ou les États-Unis. Veuillez fournir les renseignements demandés ci-après pour chaque territoire autre que le Canada ou les États-Unis.

Territoire de résidence fiscale

Numéro d'identification fiscale (TIN)

Raison pour laquelle un TIN n'est pas fourni

A B C, Précisez :

Territoire de résidence fiscale

Numéro d'identification fiscale (TIN)

Raison pour laquelle un TIN n'est pas fourni

A B C, Précisez :

Renseignements sur le propriétaire réel n° 2

Pour une liste des secteurs d'activité et des professions valides, consultez le formulaire NN1655F, *Secteurs d'activité et professions valides*.

Quelle pièce d'identité allez-vous présenter à un conseiller autorisé aux fins de vérification, comme la loi l'exige? Si vous n'avez pas de pièce d'identité valide, ou si vous ne pouvez pas rencontrer votre conseiller en personne, veuillez nous faire parvenir le formulaire NN1663F, *Identification à deux niveaux*, dûment rempli.

Si vous n'avez pas de SSN ni d'ITIN, vous avez 90 jours pour en faire la demande et vous devez nous le fournir dans les 15 jours qui suivent sa réception.

Raisons pour lesquelles un TIN n'est pas fourni :

A : Vous demandez un TIN ou en avez demandé un, mais ne l'avez pas encore reçu.

B : Votre territoire de résidence aux fins de l'impôt ne fournit pas de TIN à ses résidents.

C : Autre (précisez la raison)

Situation d'emploi Employé Travailleur autonome Retraité Sans emploi

Dans quel domaine travaillez-vous? (le plus récent si vous êtes retraité ou chômeur)

Profession (la plus récente si vous êtes retraité ou chômeur)

Nom de votre employeur (le plus récent si vous êtes retraité ou chômeur)

Passeport Permis de conduire Autre _____

Numéro du document

Autorité émettrice

Date d'expiration (jj/mmmm/aaaa)

Date à laquelle l'identité a été vérifiée (jj/mmmm/aaaa)

Quelle est votre résidence fiscale? Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.

Vous avez une résidence fiscale au Canada.

Vous avez une résidence fiscale aux États-Unis ou êtes un citoyen des États-Unis.

Veillez fournir votre numéro de sécurité sociale (SSN) ou votre numéro d'identification du particulier aux fins fiscales (ITIN). _____

Vous avez une résidence fiscale dans un territoire autre que le Canada ou les États-Unis. Veuillez fournir les renseignements demandés ci-après pour chaque territoire autre que le Canada ou les États-Unis.

Territoire de résidence fiscale

Numéro d'identification fiscale (TIN)

Raison pour laquelle un TIN n'est pas fourni

A B C, Précisez :

Territoire de résidence fiscale

Numéro d'identification fiscale (TIN)

Raison pour laquelle un TIN n'est pas fourni

A B C, Précisez :

10 Agissez-vous pour le compte d'un tiers?

Agissez-vous pour le compte d'un tiers? (par ex. si le tiers verse des sommes dans le fonds)

Non Oui (Veuillez remplir le formulaire NN0975F, *Vérification de l'identité des clients et des tiers*.)

11 Autres signatures

En signant la présente section, vous confirmez que vous avez lu les dispositions de la page 6 relatives aux renseignements personnels et que vous les acceptez.

Signature du rentier (s'il n'est pas le titulaire)

Signature du copreneur (le cas échéant)

Date de signature
(jj/mmmm/aaaa)

12 Renseignements sur le conseiller

S'il s'agit d'un transfert à un nouveau contrat, les nouveaux documents d'information doivent être remis au client.

En signant ci-dessous, le conseiller atteste de ce qui suit :

- il possède les permis exigés;
- il a présenté et expliqué au titulaire/propriétaire réel du contrat le contenu de la notice explicative, du contrat ainsi que de l'aperçu des fonds;
- les renseignements fournis dans le présent formulaire sont à jour, exacts et complets;
- il a vérifié l'original de la pièce d'identité du client, s'est assuré que le document était valide et non périmé et a vérifié tout autre renseignement fourni par le rentier et le copreneur, le cas échéant, et :
 - il a suivi les directives ci-dessus, en confirmant notamment que la pièce d'identité avec photo délivrée par l'État est valide, a un numéro identificateur unique, n'a pas expiré et est en bon état sans altération apparente;
 - la photo sur la pièce d'identité est essentiellement semblable au client, et le nom qui y figure est identique à celui du propriétaire réel indiqué à la section 1;
 - il n'a aucune raison de croire que la personne qui s'est présentée à lui n'est pas celle dont les coordonnées figurent sur la pièce d'identité;
 - il a rempli et joint le formulaire NN0975F, *Vérification de l'identité des clients et des tiers*, s'il a des raisons sérieuses de croire que le titulaire agit pour le compte d'un tiers;
- il a communiqué les renseignements suivants au titulaire/propriétaire réel du contrat :
 - le nom de la ou des sociétés qu'il représente;
 - le fait qu'il reçoit des commissions pour la vente de produits de placement assortis d'une composante assurance et qu'il peut recevoir des bonis, des invitations à des congrès ou d'autres primes; et
 - tout conflit d'intérêts qu'il peut avoir relativement à l'opération en cours.

Signature du conseiller

Numéro de courtier

Code de conseiller

En apposant votre signature dans le présent formulaire :

1. Pour toutes les demandes de transfert :

- vous déclarez avoir été informé que tous les renseignements seront conservés en lieu sûr dans un dossier confidentiel. L'accès à ce dossier sera limité au distributeur, à Manuvie, à toute personne à qui vous y aurez accordé l'accès ainsi qu'à toute personne autorisée par la loi à y accéder;
- vous nous autorisez à accepter de la part de votre conseiller les demandes d'opérations financières et non financières, notamment les dépôts, les retraits et les virements, conformément à vos instructions et aux dispositions de votre contrat;
- vous déclarez avoir été informé que vous pourriez ne plus bénéficier de la protection éventuelle contre les créanciers si le contrat est détenu par un distributeur, par le fiduciaire d'un régime enregistré à l'externe ou par une personne qui n'est pas le propriétaire réel;
- vous déclarez avoir été informé que dans le cas d'un contrat enregistré à l'externe, le bénéficiaire du contrat sera votre « fiduciaire agissant comme tel pour le bénéficiaire désigné du régime, selon les mêmes modalités que celles du régime » et que, si vous désirez modifier cette désignation, vous devrez nous envoyer le formulaire NN1583F, *Demande de modification – Opérations non financières*, dûment rempli et signé;
- vous confirmez avoir été informé de votre droit de poser toute question ou d'exposer toute préoccupation que vous pourriez avoir à votre conseiller ou au personnel de notre siège social. Pour de plus amples renseignements sur notre procédure de règlement des plaintes, consultez la section *Communiquez avec nous* de notre site Web à l'adresse www.manuvie.ca;
- vous confirmez avoir été informé que vous pouvez en tout temps consulter vos renseignements personnels, et s'il y a lieu, faire rectifier toute inexactitude. Pour consulter ces renseignements ou les faire rectifier, ou pour en savoir plus sur les personnes qui ont accès à vos renseignements personnels ou sur nos règles et pratiques en matière de confidentialité, veuillez vous adresser par écrit au :
Responsable de la protection des renseignements personnels, Manuvie, 500 King Street North, P.O. Box 1602 Stn. Waterloo, Waterloo (Ontario) N2J 4C6.

2. Si vous avez demandé l'un des transferts suivants :

- d'un contrat « au nom du client » non enregistré à un contrat externe enregistré
- d'un contrat externe non enregistré à un contrat externe enregistré; ou
- en cas de changement du distributeur/fiduciaire d'un contrat externe enregistré :

vous déclarez par la présente que tous vos droits à l'égard du contrat sont transférés au fiduciaire cessionnaire et vous convenez que toute désignation précédente de bénéficiaire, de rentier successeur et de titulaire successeur (titulaire subrogé) est révoquée. Une fois le transfert effectué, le bénéficiaire du contrat sera le nouveau fiduciaire du contrat externe enregistré au nom du propriétaire réel, et si une modification doit être apportée à cette désignation, le propriétaire réel devra nous envoyer le formulaire NN1583F, *Demande de modification – Opérations non financières*, dûment rempli et signé.

3. Si vous avez demandé un transfert partiel à un contrat nouveau ou existant, ou un transfert intégral à un nouveau contrat dans le cas des transferts décrits à la page 3 :

- vous convenez que le produit vers lequel vous effectuez un transfert devra être du même type que votre produit actuel;
- vous convenez que les dispositions suivantes feront partie du contrat vers lequel vous effectuez un transfert et modifieront les dispositions applicables de votre notice explicative et de votre contrat;
 - Option Frais de sortie et avec frais réduits – le barème de frais (FSR) applicable aux sommes transférées prendra fin à la même date que le barème des frais du contrat à partir duquel vous effectuez le transfert.
 - En vertu de cette option de transfert, vous pourriez être autorisé à déposer les sommes transférées dans le nouveau contrat après l'âge limite pour effectuer un dépôt dans ce contrat.
 - Dans le cas des contrats FPG et FPG *Perspective* – une nouvelle date d'échéance du dépôt n'est pas déterminée au moment d'un transfert. La garantie à l'échéance et la date d'échéance du dépôt faisant l'objet d'un transfert, l'anniversaire contractuel ainsi que la garantie au décès seront transférés tels quels.
 - Dans le cas des contrats FPG Séléct – la date anniversaire RevenuPlus ou SuccessionPlus, s'il y a lieu, demeurera la même que celle du contrat faisant l'objet d'un transfert. Le solde du retrait garanti (SRG) ou la base de la prestation GR, la base du boni GR, le montant du retrait garanti (MRG), le montant du retrait viager (MRV), le pourcentage des versements du MRV, selon le cas, ainsi que la garantie à l'échéance et la garantie au décès seront transférés tels quels.
 - Dans le cas des contrats ProjetRetraite Manuvie – la base des arrrages, la base du boni, les arrrages, le pourcentage des versements, le(s) taux du revenu, le(s) montant(s) du revenu, le revenu total admissible et le montant total du revenu, selon le cas, ainsi que la garantie à l'échéance et la garantie au décès seront transférés tels quels.
 - Dans le cas des contrats RetraitePlus Manuvie – la base du revenu à la transition, le(s) taux du revenu à la transition, le(s) montant(s) du revenu à la transition, le revenu total admissible, le montant total du revenu, selon le cas, ainsi que la garantie à l'échéance et la garantie au décès seront transférés tels quels.
 - Dans le cas des contrats Mandats privés de placement Manuvie – Fonds distincts MPPM, la garantie à l'échéance et la garantie au décès seront transférées telles quelles.
 - Dans le cas des Fonds distincts Idéal, la date d'entrée en jouissance de la rente, la garantie à l'échéance ou la garantie de versement de revenu et la garantie au décès seront transférées telles quelles.
 - Dans le cas des Fonds distincts Idéal Série Signature, la date anniversaire de la série, la date d'échéance de la série, la garantie à l'échéance ou la garantie de versement de revenu et la garantie au décès de chaque série seront transférées telles quelles.
 - Dans le cas des Fonds distincts Idéal Signature 2.0, la date anniversaire de la série, la date d'échéance de la série, la garantie à l'échéance ou la garantie de versement de revenu et la garantie au décès de chaque série seront transférées telles quelles.
 - Dans le cas des contrats de fonds distincts Signature Séléct Idéal, la date anniversaire de la série, la date d'échéance de la série, la garantie à l'échéance ou la garantie de versement de revenu et la garantie au décès de chaque série seront transférées telles quelles.
- Les instructions touchant le titulaire/propriétaire réel, le rentier, le copreneur (le cas échéant), les fonds et l'affectation des dépôts, les séries de fonds et le Fonds Achats périodiques par sommes fixes seront transférées telles quelles. Les désignations de bénéficiaire, de rentier successeur et de titulaire successeur, vos instructions relatives à un PRA, aux dépôts PAC et aux virements de fonds périodiques, la Protection de la garantie, ainsi que tout autre choix (sauf le pourcentage des versements du MRV, le pourcentage des versements d'arrrages, le(s) taux du revenu, le(s) taux du revenu à la transition, le montant total du revenu, s'il y a lieu) exercé dans le cadre du contrat faisant l'objet du transfert ne seront pas transférés tels quels.

De plus, si vous effectuez un transfert à un nouveau contrat :

- vous confirmez que vous avez reçu une copie du présent formulaire ainsi que la notice explicative, le contrat et l'aperçu des fonds relatifs au produit et aux séries applicables auxquels vous effectuez le transfert, et que votre conseiller vous a expliqué le contenu de ces documents;
- vous confirmez que vous, le copreneur, le cas échéant, et le rentier, s'il n'est pas le titulaire, avez lu la *Déclaration relative aux renseignements personnels* figurant dans la notice explicative et que vous en avez compris les termes, et que les renseignements personnels que vous avez fournis dans le présent formulaire sont exacts et complets et vous acceptez de nous aviser de tout changement concernant ces renseignements;
- vous demandez à souscrire un contrat d'assurance à capital variable individuel;
- vous nous donnez instruction d'enregistrer le contrat conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et à toute législation fiscale provinciale applicable, si le contrat doit être enregistré;
- vous déclarez avoir été informé que votre contrat prendra effet à la date d'évaluation de votre premier dépôt;
- vous nous autorisez à livrer le contrat et tout autre document au distributeur, s'il y a lieu;
- vous déclarez avoir été informé que la date de naissance et le sexe du rentier et ceux du copreneur, le cas échéant, ont une incidence sur les garanties du produit;
- dans le cas des contrats FPG Séléct, vous déclarez avoir été informé que les fonds RevenuPlus seront assortis d'une Protection de la garantie pour éviter que le montant de vos retraits ne dépasse le montant du retrait viager (MRV) (à l'exception de la version 1) ou le montant du retrait garanti (MRG) (version 1), sauf stipulation contraire. Ce service peut être modifié, supprimé ou rajouté, par vous ou par votre conseiller, conformément à vos instructions;
- dans le cas des contrats ProjetRetraite Manuvie, vous déclarez avoir été informé que le contrat sera assorti d'une Protection de la garantie pour éviter que vous ne demandiez des retraits avant le choix du montant total du revenu ou avant le choix des arrrages, ou des retraits qui entraîneraient un dépassement du montant total du revenu ou des arrrages, selon le cas, sauf stipulation contraire. Ce service peut être modifié, supprimé ou rajouté, par vous ou par votre conseiller, conformément à vos instructions.
- dans le cas des contrats RetraitePlus Manuvie, vous déclarez avoir été informé que le contrat sera assorti d'une Protection de la garantie pour éviter que vous ne demandiez des retraits sur le Fonds de revenu garanti avant le choix du montant total du revenu, ou des retraits qui entraîneraient un dépassement du montant total du revenu, sauf stipulation contraire. Ce service peut être modifié, supprimé ou rajouté, par vous ou par votre conseiller, conformément à vos instructions.